

Les réfugiés palestiniens ne doivent pas faire les frais de manquements présumés

27 août 2019



Soutenir l'UNWRA et assurer les droits des réfugiés en vertu du droit international

Un rapport de dix pages, publié par le comité d'éthique de l'UNWRA, a été remis aux Nations unies, accusant les hauts responsables de mauvaise conduite et d'abus d'autorité.

L'ONU a lancé une enquête sur ces graves accusations. Pourtant, la Suisse et les Pays-Bas ont déjà décidé de suspendre le financement de l'agence prévu pour 2020. Le Conseil des organisations palestiniennes de défense des droits humains (PHROC) est favorable à l'enquête sur ces manquements présumés, mais il très préoccupé par les décisions de suspendre le financement de l'UNWRA.

Les allégations présentées dans le rapport du Comité d'éthique interne de l'UNWRA ont entraîné une enquête, menée par le Bureau des services de contrôle interne des Nations unies (OIOS). Cependant, ni le

rapport du Comité d'éthique ni l'enquête de l'OIOS en cours ne justifient la suspension du financement de l'UNRWA et des réfugiés. En outre, la population à laquelle l'UNRWA apporte ses services², environ 5,5 millions de Palestiniens, sont les personnes réelles qui souffriront de cette suspension de financement, laquelle pourrait entraîner une diminution dramatique des services vitaux qui leur sont apportés.

En prenant cette décision qui semble bien hâtive et politique, les Pays-Bas et la Suisse suivent l'exemple des États-Unis qui ont suspendu un financement vital, en négligeant le fait que l'enquête est toujours en cours. De plus, à supposer que l'enquête de l'OIOS conclue que les allégations sont vraies, partiellement ou totalement, le financement de l'UNRWA ne doit pas être soumis à la mauvaise conduite de certains. Si ces allégations étaient avérées, les Nations unies et les États concernés devraient prendre des mesures pour rectifier cette situation, demander des comptes à ceux qui sont impliqués, développer des systèmes de contrôle interne et faire en sorte que l'UNRWA ait la capacité et l'efficacité nécessaires pour assurer son mandat.

Non seulement les décisions de la Suisse et des Pays-Bas limitent-elles la capacité de l'UNRWA de remplir son mandat, mais elles envoient aussi aux réfugiés palestiniens le message qu'ils doivent être tenus pour responsables des manquements allégués.

La suspension du financement arrive à un moment particulièrement crucial, alors que l'UNRWA appelle les Européens et les autres États à augmenter leurs contributions afin de combler le trou créé par l'arrêt du financement des États-Unis. Nous craignons que les décisions de la Suisse et des Pays-Bas ne soient influencées par la campagne menée par Israël et les États-Unis pour affaiblir et délégitimer l'UNRWA (bulletin Badil, juin 2018, en anglais), avec y compris des efforts concertés pour changer le statut légal et les droits des réfugiés palestiniens au regard du droit international.

Qui plus est, ces allégations apparaissent juste avant le vote pour le renouvellement du mandat de l'UNRWA qui doit se tenir lors de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2019. Il est à craindre que ceux qui s'opposent à l'UNRWA utilisent ces allégations pour influencer, de façon négative, les États membres de l'Assemblée générale.

Afin de protéger l'UNRWA et de lui permettre de poursuivre ses fonctions avec transparence et dignité, le PHROC appelle les Pays-Bas et la Suisse à reconsidérer et révoquer leur décision, à augmenter leur contribution à l'UNRWA et à résister aux campagnes, directes ou non, qui ciblent l'existence même de l'UNRWA et les droits des réfugiés. En outre, nous appelons les États membres de l'ONU à lui maintenir leur soutien en assurant la poursuite du financement et le renouvellement du mandat de l'UNRWA

PHROC, le 1^{er} août 2019

Composition du Conseil des organisations palestiniennes pour les droits humains (PHROC) :

Addameer Prisoners' Support and Human Rights Association

Directeur général, Sahar Francis

Aldameer Association for Human Rights

Directeur général, Hala Jaber

Al-Haq

Directeur général, Shawan Jabarin

Al Mezan Center for Human Rights

Directeur général, Issam Younis

Badil Resource Center for Palestinian Residency and Refugee Rights

Directeur général, Nidal Azzah

Defence for Children International (DCI) Palestine Section

Directeur général, Khaled Quzmar

Ramallah Center for Human Rights Studies (RCHRS)

Directeur général, Suhaib Sharif

Hurryyat - Centre for Defense of Liberties and Civil Rights

Directeur général, Helmi Al-Araj

Jerusalem Center for Legal Aid and Human Rights

Directeur général, Issam Aruri

The Palestinian Centre for Human Rights

Directeur général, Raji Sourani

Texte original en anglais [sur le site de Badil](#)

Traduction : C.L, gt Réfugiés de l'AFPS

Visuel : à gauche, Pierre Krähenbühl, le Commissaire général de l'UNRWA

Diario de Madrid / Wikipedia Commons

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Les-refugies-palestiniens-ne-doivent-pas-faire-les-frais-de-manquements>